

Le sentier des Aiguiers



Une randonnée proposée par slinky

À la découverte des aiguiers, réservoirs creusés à la main dans la roche calcaire, qui ont permis la persistance d'un habitat rural dans cette zone sans eau.

Durée	5h 20	Difficulté	Moyenne
Distance	14,57 km	Retour au départ	Oui
Dénivelé positif	405 m	Activité	Pédestre
Dénivelé négatif	408 m	Commune	Saint-Saturnin-lès-Apt (84490)
Point haut	1 002 m	Région	Monts de Vaucluse
Point bas	730 m		



Trace n° 148880

Description

Rejoindre [Saint-Saturnin-lès-Apt](#) et prendre la direction de [Sault](#) par la D943. À la sortie du village, tourner à droite sur la D230 direction Sarraud. Le départ du sentier se trouve à environ 5,5 km de Saint-Saturnin-lès-Apt. Pas de parking aménagé, mais une aire de stationnement naturelle à droite et à gauche de la route.

Balisage Vert n°14 mais par moments des variantes avec d'autres numéros seront communes

(D/A) Depuis le panneau explicatif, prendre la piste à droite qui descend dans la combe. Après une partie goudronnée, la piste remonte en faisant un virage à droite et rejoint un embranchement.

Continuer la piste à gauche, elle monte le long d'une clôture pendant 150 m environ.

(1) Laisser le chemin de droite et poursuivre tout droit la montée sur la piste principale sans se soucier des autres chemins qui sont souvent des accès à des propriétés.

Plus haut, oublier une piste à gauche et parvenir à la citerne n°148.

Continuer sur la piste (goudronnée autour de la citerne) et juste après le bitume, laisser partir à droite un balisage Vert n°5.

300 m plus loin, à gauche un accès privé mène à une cabane restaurée et son réservoir et, à droite de la piste, les Aiguiers Bessons.

(2) 10 m plus haut au croisement, sur la gauche se trouve un autre réservoir. Laisser partir le sentier de droite qui est la variante vers "le Cluyer".

Poursuivre toujours sur la même piste en laissant encore quelques départs de chaque côté, une cabane en rénovation à droite et arriver à un carrefour de piste.

Prendre à droite sur la piste en faux plat et repérer sur la gauche 100 m plus loin, un panneau présentant l'Aiguier de Barralié.

(3) Reprendre le cheminement sur la piste, laisser un chemin peu marqué sur la droite, passer quelques ruines et amas de pierres et parvenir à un carrefour.

Virer à gauche en suivant les indications du balisage pour tomber 50 m après sur la Borie de Cassette sous les arbres.

(4) Poursuivre sur le chemin qui va entrer dans une zone privée, mais avec un panneau autorisant l'accès aux piétons. Cette portion de chemin est entourée de pâturages et de cultures puis oblique à droite au bout de 600 m.

À gauche on peut voir le mas de la Cassette et son champ de lavande. Peu après un petit aiguier sans nom se présente sur la droite du chemin.

Continuer sur ce même chemin qui va virer à gauche et passer dans une forêt magnifique et très entretenue.

Sortir de la propriété privée et continuer jusqu'au croisement.

Balisage Vert n°14 + Blanc et Rouge (GR®) + Jaune

(5) Tourner à droite sur le chemin et trouver 400 m plus loin un panneau à droite qui montre l'accès au Petit Aiguier de Gayeoux.

(6) 10 m plus loin sur la gauche c'est le Grand Aiguier de Gayeoux qui se présente.

Points de passage

- D/A Parking sur la D230**
N 43.967996° / E 5.394556° - alt. 751 m - km 0
- 1 Carrefour de la boucle**
N 43.967716° / E 5.399113° - alt. 759 m - km 1.01
- 2 Les Aiguiers Bessons**
N 43.981369° / E 5.400703° - alt. 906 m - km 2.73
- 3 Aiguier de Barralié**
N 43.991574° / E 5.402302° - alt. 973 m - km 4.12
- 4 Borie de la Cassette**
N 43.99301° / E 5.406829° - alt. 970 m - km 4.54
- 5 Tourner à droite**
N 44.001098° / E 5.418459° - alt. 976 m - km 6.01
- 6 Petit Aiguier de Gayeoux**
N 43.996899° / E 5.421795° - alt. 974 m - km 6.57
- 7 Grand Aiguier de Gayeoux**
N 43.997491° / E 5.42231° - alt. 977 m - km 6.72
- 8 Quitter la piste, prendre à gauche**
N 43.994127° / E 5.420467° - alt. 956 m - km 7.21
- 9 Aiguiers de Travignon**
N 43.981567° / E 5.420749° - alt. 956 m - km 8.74
- 10 Ruines du hameau de Travignon**
N 43.980663° / E 5.420612° - alt. 933 m - km 8.97
- 11 Quitter la piste, prendre à droite**
N 43.970689° / E 5.411507° - alt. 753 m - km 11.23
- 12 Borie de Caulet**
N 43.969361° / E 5.406668° - alt. 801 m - km 12.03
- 13 À gauche sur le chemin**
N 43.971571° / E 5.405696° - alt. 826 m - km 12.4
- 14 À gauche au croisement**
N 43.967099° / E 5.402474° - alt. 748 m - km 13.05

(7) Continuer sur le chemin pour très vite aboutir à un croisement avec une piste.

Tourner à droite sur cette piste pendant 300 m, laisser un chemin à gauche et continuer pour en trouver un autre.

Balisage Vert n°14

(8) Tourner à gauche sur le chemin caillouteux qui monte en forêt puis se poursuit plus ou moins à plat. Lorsque le chemin amorce la descente, dans un des premiers virages, se trouve à gauche les Aiguiers de Travignon.

(9) Traverser le site et prendre à droite avant les aiguiers pour retrouver le sentier qu'il faut prendre à gauche en suivant le balisage pendant 100 m.

Balisage Vert n°14 + Blanc et Rouge (GR®) + Jaune

(10) Dans le virage, tourner à gauche et traverser les ruines du hameau de Travignon. À la sortie des ruines, laisser partir à gauche le balisage Vert n°10 et continuer à droite vers la Combe du Puits du Geay. Juste après, laisser un sentier à droite et poursuivre la descente sur celui de gauche.

Balisage Vert n°14

Arrivé à un croisement au niveau de gros rochers, tourner à droite sur la piste qui descend dans la Combe de Travignon et remonte sur la piste des Lays.

Suivre cette piste à gauche pendant environ 800m.

(11) Lorsque la piste amorce la descente, virer à droite pour remonter sur un chemin caillouteux sur 150m. Tourner à gauche sur un petit sentier qui monte et continuer à plat.

Laisser une sente à gauche et une autre à droite pour trouver une balise. Continuer sur le sentier et repérer 150m plus loin, sur la gauche, la borie à encorbellement de Caulet.

(12) Poursuivre sur le sentier. Plus loin une autre borie est signalée à gauche, le sentier continue et oblique à gauche au niveau d'un grand muret de pierres sèches pour retrouver un chemin.

(13) Tourner à gauche sur le chemin pendant 100m puis le quitter pour repartir sur une sente à gauche. Environ 200 m plus loin, un tout petit aiguier se trouve à gauche, s'ensuivront deux bories sur la droite puis le sentier arrive à une fourche.

(14) Prendre à gauche et encore à gauche pour faire un aller-retour jusqu'aux Aiguiers Brognard.

(15) Faire demi-tour.

(14) Virer à gauche sur un chemin en longeant une clôture qui va rejoindre la piste.

(1) Tourner à gauche sur la piste et faire le chemin inverse de l'aller pour rejoindre le parking(D/A).

15 Aiguiers Grognard

N 43.966551° / E 5.402909° - alt. 734 m - km 13.13

D/A Parking sur la D230

N 43.968003° / E 5.39461° - alt. 751 m - km 14.56

Informations pratiques

À voir

Les aiguiers sont des citernes creusées à la main dans la roche calcaire. Ils étaient alimentés, soit par un impluvium formé par une dalle rocheuse, soit par la toiture d'un bâtiment voisin. Dans ces régions arides, ils ont longtemps permis le maintien d'un habitat rural permanent ainsi que l'abreuvement des troupeaux.

- Aiguiers à l'air libre : dans ces ouvrages, l'eau n'est pas protégée de la pollution par une voûte, ce qui en limitait sans doute l'usage à l'abreuvement des troupeaux.
- Aiguiers couverts : afin de garder une eau fraîche et non polluée, la plupart des aiguiers sont couverts par une construction en pierre sèche.

(2) **Aiguiers de Besson** : ces deux aiguiers jumeaux (besson = jumeau en provençal) devaient servir principalement à l'abreuvement des troupeaux. L'arche qui les divise témoigne certainement d'un creusement en deux phases.

(3) **Aiguier de Barralié** : ce remarquable aiguier présente une citerne unique mais séparée en deux parties par un mur de pierres sèches sur lequel s'appuient deux voûtes en encorbellement. La deuxième coupole est inaccessible, et le puisage de l'eau se fait après percolation au travers du mur qui sépare les deux parties. Cette disposition semble liée à un besoin d'eau de qualité, ce qui est confirmé par la présence d'un décanteur entre l'impluvium et l'aiguier. trois abreuvoirs sont visibles à ses abords.

(4) **Borie de la Casette** : cette magnifique borie de forme conique était une dépendance du bâtiment ruiné situé derrière elle. Entourée d'un enclos et d'anciennes terrasses de culture, elle devait avoir une fonction d'abris ou de remise agricole.

(6) **Petit Aiguier de Gayeoux** : très simple dans sa forme, cet aiguier ouvert servait sans doute à l'abreuvement des troupeaux.

(7) **Grand aiguier de Gayeoux** : cet aiguier se distingue par sa borie en forme de dôme trapu, ainsi que par son immense impluvium. Celui-ci utilise une grande dalle calcaire inclinée à l'Ouest et limitée par un talus rocheux.

(9) **Aiguiers de Travignon** : ce remarquable ensemble d'aiguiers alimentait les besoins du hameau de Travignon, qui comptait une trentaine d'habitants. On remarque deux aiguiers ouverts et deux couverts.

Donnez-nous votre avis sur <https://www.visorando.com/randonnee-le-sentier-des-aiguiers/>

Téléchargez l'application Visorando pour suivre cette randonnée



©2026 IGN

Soyez toujours prudent et prévoyant lors d'une randonnée. Visorando et l'auteur de cette fiche ne pourront pas être tenus responsables en cas d'accident ou de désagrément quelconque survenu sur ce circuit.

Préparation de sa randonnée



BIEN CHOISIR SA RANDONNÉE

en fonction de sa durée, et de sa difficulté, en fonction de ses compétences et de sa condition physique. Connaître ses limites et savoir renoncer à poursuivre une randonnée.



CONSULTER LA MÉTÉO

et se renseigner sur les particularités du site : neige, température, horaires et coefficient des marées, vent, risque d'incendie...



S'ÉQUIPER EN CONSÉQUENCE

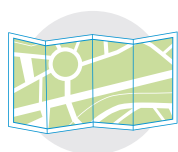
équipement particulier, moyen d'alerte, trousse à pharmacie, vêtements, carte numérique ou papier de la randonnée... et prendre de quoi boire et s'alimenter.



PRÉVENIR

au moins une personne du projet de randonnée.

Comportement pendant la randonnée



RESTER SUR LES SENTIERS

(sauf cas exceptionnel).



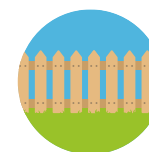
RESPECTER

les cultures et les prairies, ne pas cueillir ou ramasser les fruits.



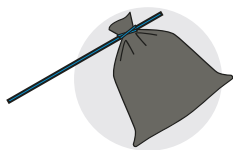
RESPECTER LES INTERDICTIONS

propres au site : ne pas cueillir, ne pas faire de feu, ne pas camper...



REFERMER

les clôtures et barrières après les avoir ouvertes, demeurer prudent en cas de troupeau et s'en écarter.



RAMENER SES DÉCHETS

ne pas laisser de traces de son passage.



ÊTRE DISCRET

respectueux et courtois vis à vis des autres usagers.



GARDER LA MAÎTRISE DE SON CHIEN

le tenir attaché, l'avoir auprès de soi à chaque croisement d'autres usagers, pouvoir le rappeler à tout moment. Randonner avec son chien est à proscrire en présence de troupeaux.



LA NATURE EST UN MILIEU VIVANT

qui évolue avec le temps, randonner c'est partir à l'aventure avec les risques qui y sont liés. Savoir renoncer et faire demi-tour est aussi un geste responsable.

Qu'il soit privé ou public, vous randonnez toujours sur un terrain ne vous appartenant pas, particulièrement s'il est privé, les propriétaires autorisent (généreusement, gracieusement ou aimablement) le passage.

Merci de ne pas poursuivre en justice en cas d'accident ceux chez qui vous randonnez au risque de se voir interdire ce loisir; mais vous pouvez signaler tout risque rencontré.